-	
	14 septembre
	15 septembre
	18 septembre
	19 Septembre Parmance de 14 à 17 h 30 798 Pas de visite
8-	20 Septembre
	21 Septembre
	22 Septembre
	25 septembre
	26 septembre
	27 septembre
-	28 septembre
=	29 Septembre
	De octobre Avis de la commune deposé sous forme de courrier. (3 poges + 2 documents)
	03 Detobre
	Jug



www.milly-la-foret.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. Jean-Claude BOHL

Commissaire enquêteur Communauté de Communes des Deux Vallées 23 rue de la chapelle Saint Blaise 91490 MILLY-LA-FORÊT

Milly-la-Forêt, le 29 septembre 2023

Objet: Avis sur le projet de Schéma d'assainissement

Ref: LET CC2V avis EP assainissement

Affaire suivie par: Christian MOREAU urbanisme@milly-la-foret.fr

PJ: plan du secteur 1AU des longues Raies + PADD

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique organisée du 11 septembre au 13 octobre 2023, pour la révision du schéma du schéma directeur d'assainissement des huit communes de la CC2V, cette dernière nous a transmis un dossier et interrogé sur ce projet.

En réponse à cette demande et après consultation du dossier soumis à enquête publique, la commune de Milly-la-Forêt formule les observations suivantes :

- Concernant les pollutions observées lors de la campagne de mesure de pollution réalisée en mai 2020, le rapport environnemental relève, sur la station d'épuration urbaine de Milly-la-Forêt, une non-conformité en mesure et en rendement par temps de pluie, concernant la demande chimique en oxygène (DCO7) et les matières en suspension (MES). S'agissant du diagnostic sur les capacités hydrauliques et épuratoires des stations d'épurations implantées sur le territoire de la CC2V, le rapport indique que la station « Milly-la-Forêt SBR » est apparue non-conforme par temps de pluie, avec un taux de 535 % de sa capacité hydraulique et une non-conformité en demande biochimique en oxygène pendant cinq jours (DBO5). Sur ces points, quelles sont les mesures qu'envisage de prendre la CC2V pour réduire ou faire disparaître ces non-conformités ?
- Concernant le raccordement au réseau collectif, la lecture des plans de réseaux EU établis en 2021 suscite des questions. Il serait utile de le compléter en identifiant clairement les STEP, en indiquant les réseaux qui manquent. En effet, sur la ZA du Chênet, il semblerait que des bâtiments ne soient pas connectés au réseau d'assainissement. Qu'en est-il exactement ? Idem sur le plan du centre-ville ou certaines voies ou maisons ne sont pas raccordées au réseau EU alors que cela est obligatoire. Quelles seront les mesures prises par la CC2V pour amener les propriétaires à se mettre en conformité dans ces secteurs ?



Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Maire en indiquant la référence du service Mairie de Milly-la-Forêt - Place de la République - 91490 Milly-la-Forêt